

## Contre les discriminations à la MGEN des Trois Epis

Correspondant CGT : Guy Peterschmitt  
UL CGT Colmar – 13 rue Turenne – 68000 COLMAR  
07 86 00 53 11 - cgt.colmar@calixo.net

Comité de soutien à Abdelhamid Absi :

Union Départementale CGT du Haut-Rhin,  
Union Syndicale CGT de la Santé du Haut Rhin,  
Union Locale CGT de Colmar, Solidaires Alsace, SUD PTT Alsace,  
SUD Santé Alsace, FSU 68, SOS racisme Haut-Rhin, MRAP Bas-Rhin,  
Ligue des Droits de l'Homme sections Colmar et Mulhouse, PCF 68

Correspondant SUD : Gilles Renaud  
Maison des syndicats - 1 rue Sédillot 67000 STRASBOURG  
06 61 71 85 38- Sudfpa.alsace@gmail.com

**Contre les discriminations et le harcèlement à la MGEN des Trois Epis :  
Manifestation de soutien à Abdelhamid Absi et ses collègues  
Plus de 80 personnes rassemblées le 17 octobre et plus de 500 signatures de pétitions**



**Merci à tous ceux qui sont venus soutenir notre camarade et ses collègues !**

## Pour ouvrir la manifestation, intervention de Jean Marc Michalak secrétaire général de l'Union Locale CGT de Colmar et environs



Dans le travail le salarié doit pouvoir s'épanouir, apprendre toujours plus pour lui même et pour aider les autres. Abdelhamid a choisi de suivre cette voie. Il a décidé de reprendre des études universitaires sur plusieurs années pour devenir infirmier.

Il a réussi cette reconversion professionnelle qui n'est pas facile. On ne peut que le féliciter, être fier de l'obtention de ce diplôme. Cette réussite il a voulu la partager avec sa femme et ses enfants.

Et voilà que des gens mal Attentionné lui disent « non on ne veut pas de toi ici comme infirmier ». Tout comme ce directeur lui jette en pleine figure « qu'il serait malsain de faire soigner des patients par un ancien plongeur » ! Rien ne lui sera épargné, allant même jusqu'à la production de faux documents de stages. De quel droit des personnes qu'ils soient des responsables ou non peuvent décider d'une carrière d'un salarié, surtout si ce dernier est dans ses droits, Examen réussi, ayant eu de très bons rapports de stages.

On peut le décider, mais cela s'appelle discrimination, arbitraire et harcèlement.

Abdelhamid a décidé de se battre et de rester à la MGEN des 3 épis pour faire valoir ses droits, ce serait si simple de partir, la direction aurait alors le beau jeu et pourrait continuer à maltraités encore

d'autres salariés. Nous ne pouvons ni ne devons accepter de tels agissements. Nous demandons que justice soit rendu à Abdelhamid.

La discrimination et l'arbitraire, souvent accompagné de harcèlement sont des fléaux qui menacent toutes les entreprises. Aucune n'est épargnée... Alors laisser faire à la MGEN, sans rien dire, sans rien faire, ce qui nous menace tous, serait une faute impardonnable.



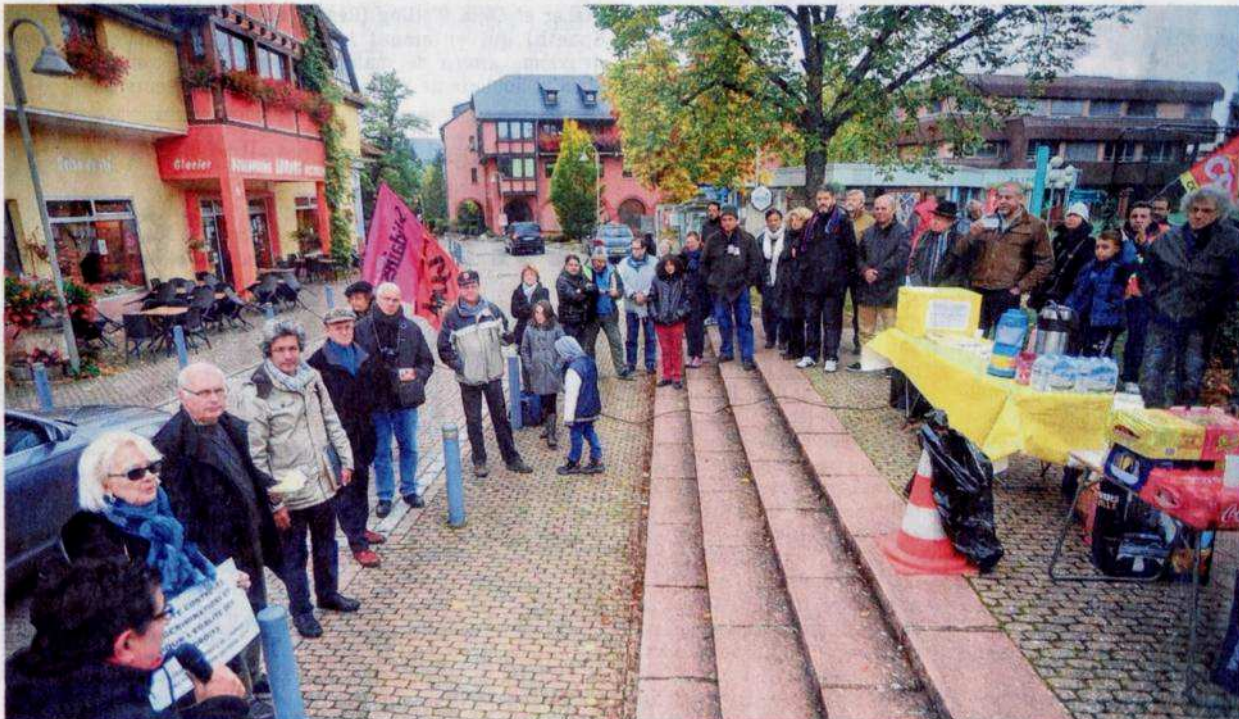
Les membres du comité de soutien

\*\*\*

TROIS-EPIS Centre médical Mgen

# Symbolique manifestation

**Dernières  
Nouvelles  
d'Alsace  
18/10/15**



Rassemblement de soutien à Abdelhamid Absi devant l'entrée du centre Mgen. PHOTO DNA-NICOLAS PINOT

qui, il y a quelques années, aurait été harcelée par un chef de service.

« Il y a un problème de management dans ce centre », déplore-t-il. Des responsables de la Ligue des droits de l'homme, du Mrap

(Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), du Parti communiste ou encore de Solidaires se sont exprimés et ont apporté leur soutien à Abdelhamid Absi.

Ce dernier, visiblement ému, a

exprimé sa reconnaissance. « Nous avons tous une crainte commune : la propagation de toutes les discriminations. Mais si on ne dit rien, les générations futures seront touchées. Il ne faut pas rester spectateur mais deve-

nir acteur ».

Employé depuis 34 ans comme serveur, cet habitant de Labaroche a réussi le concours d'entrée à l'école d'infirmiers de la Mgen en 2006, puis a obtenu son diplôme d'Etat après trois ans de for-

# Manifestation de soutien à Abdelhamid Absi à la MGEN

Une trentaine de personnes ont manifesté hier devant la MGEN des Trois-Épis, pour soutenir Abdelhamid Absi, salarié de l'établissement depuis 1982, qui accuse son employeur de discrimination devant les Prud'hommes.

Clément Tonnot

À l'appel du comité de soutien à Abdelhamid Absi, qui regroupe les syndicats CGT, Sud, et Solidaires Alsace, SOS Racisme, le MRAP ou encore la Ligue des Droits de l'Homme, une trentaine de personnes ont manifesté hier midi devant la MGEN des Trois-Épis. Il s'agissait de dénoncer les « discriminations » et le « harcèlement » qui auraient cours au sein de l'établissement « comme au sein de l'ensemble de la MGEN ».

Salarié de la MGEN des Trois-Épis depuis trente-quatre ans et délégué du personnel CGT depuis 2014, Abdelhamid Absi accuse son employeur de discrimination. Embauché en 1982 comme plongeur, puis comme serveur, l'intéressé s'est lancé au début des années 2000 dans un long parcours de formation, couronné par l'obtention, en 2009, du diplôme d'État d'infirmier. Sauf que, depuis, la MGEN ne l'a jamais embauché à ce poste, « alors que durant ces six années, plus de 30 infirmiers ou infirmières ont été recrutés », avance le comité de soutien. Les partisans d'Abdelhamid Absi font valoir qu'il aurait dû être embauché en priorité, en vertu de la convention collective.

## Une audience en appel début 2016

Une procédure en appel est actuellement en cours devant les Prud'hommes, après que l'intéressé a été débouté en première instance en décembre 2014 (L'Alsace du 19 mai). Par cette manifestation, le comité de soutien entendait « délivrer un message



Un rassemblement de soutien à Abdelhamid Absi (3<sup>e</sup> à partir de la gauche) avait lieu hier devant la MGEN des Trois-Épis.

Photo L'Alsace/Hervé Kielwasser

fort envers la direction de l'établissement et la direction centrale de la MGEN », mais également envers « les autorités administratives et judiciaires ». Il s'agit clairement de faire monter la pression, alors qu'une audience de « mise en état du dossier » doit se tenir le 22 octobre, précise Guy Peterschmitt, un des membres du comité de soutien. Dernière étape avant l'audience de jugement, qui ne devrait avoir lieu que « début 2016 ».

Du côté de la MGEN, Jacqueline Zillig, la directrice, dément « toute forme de discrimination » et assure que l'employeur n'a « aucune obligation » d'embaucher M. Absi sur un

autre poste, d'autant que l'intéressé s'est formé dans le cadre d'un congé individuel de formation. « Même en cas de formation interne, cette obligation n'est pas prévue dans la convention collective », assure Mme Zillig.

## « Harcèlement » ou « bien-être » ?

La directrice assure que les dernières embauches d'infirmiers se sont faites « uniquement sur la base des compétences » et relève qu'un poste d'infirmier de nuit avait été proposé à M. Absi en 2009. Celui-ci l'aurait refusé car il s'agissait seulement d'un CDD.

« Depuis que je suis en poste, il n'a jamais postulé officiellement pour aucune place », précise encore Mme Zillig.

Cette dernière s'élève enfin contre « des colomnies » qui figurent dans le tract diffusé par le comité de soutien. Il est notamment fait état de « pressions, harcèlement et intimidations », qui seraient « monnaie courante » aux Trois-Épis et dans d'autres sections départementales de la MGEN. « Le bien-être au travail est très important pour la MGEN, qui a toujours revendiqué d'avoir une responsabilité sociale d'employeur », indique Jacqueline Zillig.

## A propos de l'article de l'Alsace :

Nous remercions les journalistes qui ont fait l'effort de venir couvrir la manifestation un samedi matin... nous connaissons les difficultés auxquelles ils doivent faire face dans cette période de baisse des effectifs...

Mais il est dommage que le photographe dépêché ne soit venu que vers 13h30, alors que la manifestation se dispersait... au plus fort du rassemblement, nous étions près de 80 personnes... près de trois fois le chiffre annoncé par l'Alsace.

En ce qui concerne les affirmations prêtées à la directrice de la MGEN Jacqueline Zillig : contre toutes évidences, la direction persiste dans les dénégations et les mensonges :

- Pour ce qui est du cas d'Abdelhamid Absi, il ne s'agit d'une **embauche** (Abdelhamid Absi est salarié de la MGEN depuis plus de 30 ans) mais d'une **nouvelle affectation d'un salarié**. La convention collective FEHAP dispose

effectivement expressément que les postes sur lesquels des recrutements sont envisagés doivent d'abord être proposés en interne.... **Premier mensonge !**

- La directrice affirme que la MGEN ne recrute ou n'affecte des salariés à des postes d'infirmiers que sur la base de leur compétence (le diplôme d'Etat). Hors dans sa défense au tribunal des Prud'hommes de Colmar, la MGEN a justifié le refus d'affecter Abdelhamid à un poste d'infirmier... parce que les personnels infirmiers recrutés en externe avaient plus d'ancienneté dans le métier (ce qui s'est de plus révélé faux à l'examen de la situation des personnes recrutées !!)... **deuxième mensonge !**
- La directrice affirme que depuis qu'elle a pris sa fonction, Abdelhamid Absi n'a jamais plus postulé pour un poste d'infirmier... Abdelhamid Absi a postulé à 5 reprises pour un poste d'infirmier à la MGEN des trois Epis.... et c'est devant le refus de la direction de l'affecter à un tel poste alors que se multipliaient les embauches d'infirmiers en recrutements externes qu'il a déposé plainte auprès du procureur... début 2011, et qu'il est en procédure prud'homale depuis 2012... le 11/02/15, alors que la directrice procédait au recrutement de nouveaux infirmiers (ères), elle a été interpellé par courrier par l'inspection du travail lui demandant la raison pour laquelle Abdelhamid Absi ne se voyait pas proposer de poste.. Elle a elle même répondu que vu le jugement du Prud'homme, elle considérait inapproprié de lui donner un poste !... **dans ces conditions les déclarations de la directrice affirmant qu'Abdelhamid Absi n'a plus postulé à un poste d'infirmier depuis sa prise de fonction est un troisième mensonge dont l'épaisseur dépasse l'entendement**

### **Madame la Directrice :**

Mentir de manière éhontée à la presse n'est pas un délit... il appartient au journaliste de faire le tri pour rendre compte de la vérité. C'est une question de métier, de leur métier.

Mais franchement se répandre dans la presse, devant les lecteurs, mais surtout devant vos salariés en proférant de tels mensonges est non seulement une marque de faiblesse mais risque si ce n'est déjà fait de vous faire perdre à leur yeux toute crédibilité...